

Évolution démographique

L'allongement de l'espérance de vie (voir les indicateurs sur l'espérance de vie au chapitre 3) et la baisse des taux de fécondité signifient que les personnes âgées représentent une proportion toujours plus importante des populations des pays de l'OCDE.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, la proportion de la population âgée de plus de 65 ans est passée de moins de 9 % en 1960 à 17 % en 2015, et devrait continuer d'augmenter, pour atteindre 28 % en 2050 (graphique 11.1, diagramme de gauche). Dans plus de deux tiers des pays de l'OCDE, 25 % au moins de la population sera âgée de plus de 65 ans d'ici 2050. Cette proportion devrait être importante plus particulièrement au Japon, en Espagne, au Portugal, en Grèce et en Corée, où elle pourrait atteindre près de 40 % d'ici 2050. Le vieillissement de la population devrait également toucher rapidement la Chine, où la proportion de la population de plus de 65 ans devrait presque tripler entre 2010 et 2050, pour s'établir juste en-dessous de la moyenne de l'OCDE. À l'inverse, Israël, les États-Unis et le Mexique verront la proportion de la population âgée augmenter plus progressivement, en raison de l'afflux massif d'immigrés ou de taux de fécondité supérieurs.

L'augmentation de la part de la population âgée de 80 ans et plus sera encore plus spectaculaire (graphique 11.1, diagramme de droite). En moyenne dans les pays de l'OCDE, près de 5 % de la population était âgée de 80 ans et plus en 2015. D'ici 2050, ce pourcentage augmentera pour passer à plus de 10 %. En Italie, en Espagne, au Portugal et en Allemagne, la proportion de la population âgée de plus de 80 ans devrait plus que doubler entre 2015 et 2050. L'augmentation sera encore plus rapide en Corée, où la proportion des plus de 80 ans progressera de 3 % à 14 % au cours des 40 prochaines années.

Si le vieillissement de la population touche la plupart des pays du monde, sa rapidité est variable (graphique 11.2). Le rythme du vieillissement de la population a été particulièrement soutenu au Japon, où la part de la population de 80 ans et plus est passée de 2 % en 1990 à près de 8 % en 2015 et devrait atteindre 15 % d'ici 2050. La population de la Corée reste relativement jeune, mais elle devrait connaître un vieillissement rapide au cours des prochaines décennies, au point que d'ici 2050 la proportion des plus de 80 ans sera pratiquement égale à celle du Japon. Le rythme du vieillissement de la population est plus modéré dans les pays non membres de l'OCDE, même si une accélération est prévue. Dans de grands pays partenaires comme le Brésil et la Chine, moins de 2 % de la population était âgée de 80 ans et plus en 2015, mais cette proportion devrait atteindre près de 7 % au Brésil et plus de 8 % en Chine d'ici 2050.

Bien que la pression induite par l'accroissement de la proportion de personnes âgées de 65 et 80 ans et plus sur les

systèmes de soins de longue durée dépendra de leur état de santé, le vieillissement de la population devrait entraîner une hausse de la demande de la prise en charge des personnes âgées et contribuer à l'augmentation des dépenses de santé. La plupart des études montrent toutefois que les nouvelles technologies et la progression des revenus sont des facteurs plus importants de l'augmentation des dépenses de santé que le vieillissement de la population (OCDE, 2015).

Le vieillissement des populations devrait entraîner une baisse de l'offre potentielle de main-d'œuvre dans l'économie. En moyenne dans les pays de l'OCDE, on comptait en 2012 un peu plus de quatre personnes d'âge actif (15-64 ans) pour chaque personne âgée de 65 ans et plus. Cette proportion devrait être divisée par deux, passant de 4.2 en 2012 à 2.1 en moyenne dans les pays de l'OCDE au cours des 40 prochaines années (OCDE, 2013). De plus, le vieillissement pourrait se traduire par une baisse des recettes pour certains dispositifs, en particulier l'impôt sur les salaires, de sorte que les pays auront plus de difficultés à maintenir ou accroître les dépenses publiques dans le domaine de la santé.

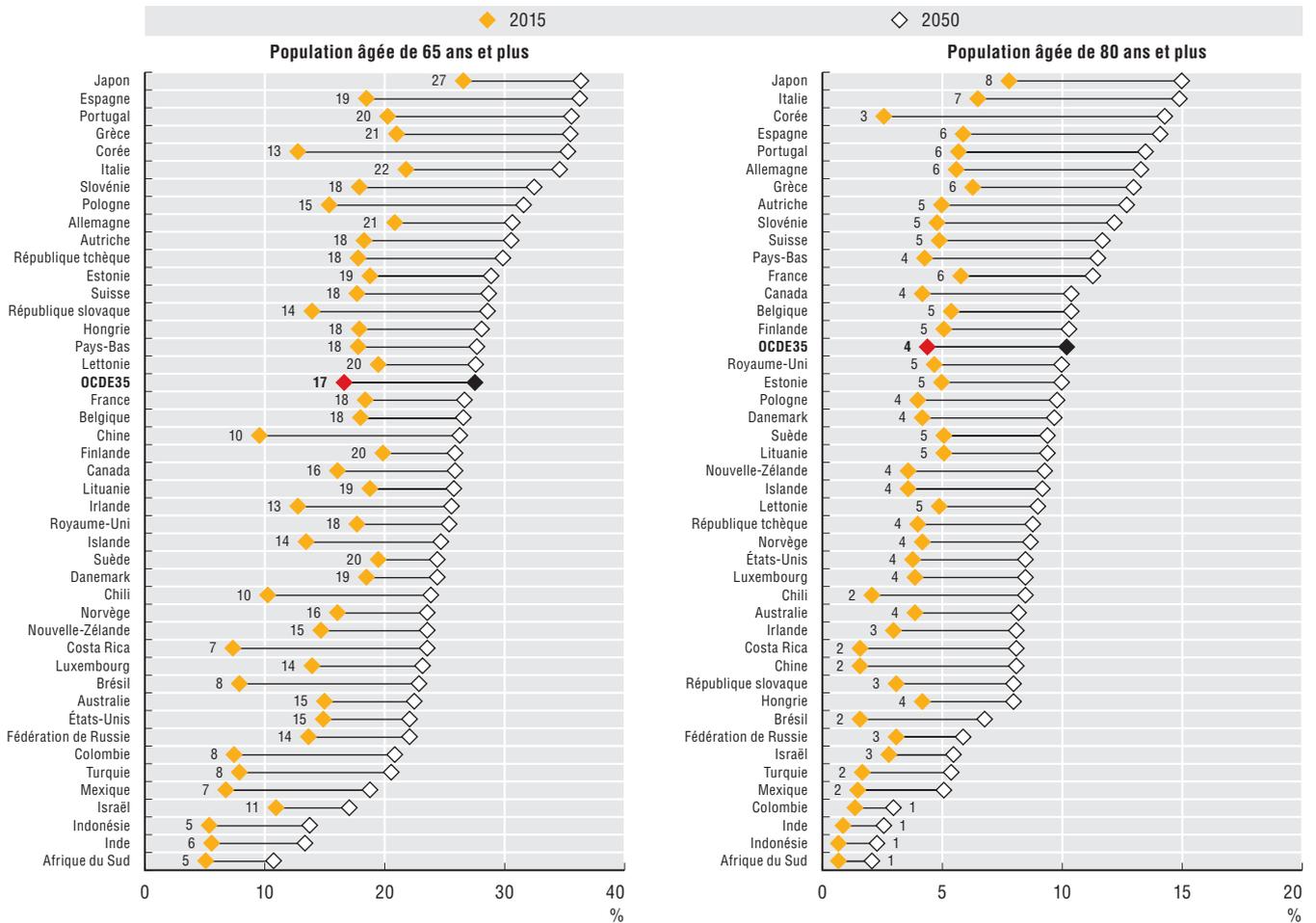
Définition et comparabilité

Les données relatives à la structure de la population sont extraites des Données historiques et projections de l'OCDE sur la population (1950-2050). Les projections retenues correspondent à la variante moyenne des projections démographiques les plus récentes des Nations Unies (Perspectives de la population mondiale : Révision de 2017).

Références

- Muir, T. (2017), « Measuring Social Protection for Long-term Care », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 93, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/a411500a-en>.
- OCDE (2015), *Fiscal Sustainability of Health Systems : Bridging Health and Finance Perspectives*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233386-en>.
- OCDE (2013), *Panorama des pensions 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2013-fr.
- United Nations (2017), *2017 Revision of World Population Prospects*, United Nations, <https://esa.un.org/unpd/wpp/>.

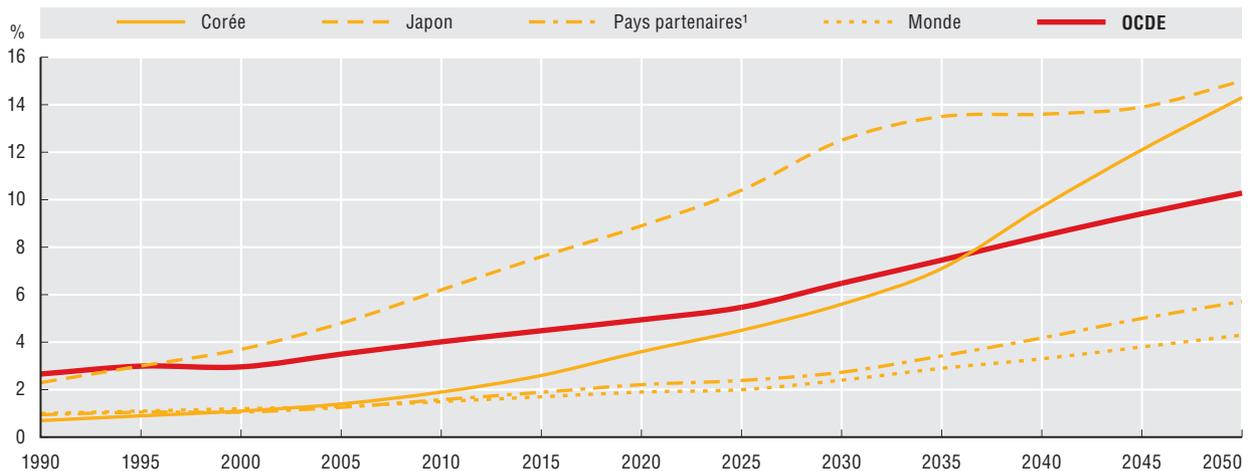
Graphique 11.1. Part de la population âgée de plus de 65 et 80 ans, 2015 et 2050



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2017 ; Données historiques et projections de l'OCDE de la population, 2017.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933610138>

Graphique 11.2. Évolution de la part de la population âgée de plus de 80 ans, 1990-2050



1. Les pays partenaires incluent l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie et la Lituanie.

Source : Données historiques et projections de l'OCDE de la population, 2017.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933610157>



Extrait de :
Health at a Glance 2017
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Évolution démographique », dans *Health at a Glance 2017 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2017-73-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.